



Guide pratique Risques majeurs

A CONSERVER



Document d'information communal sur les risques majeurs



COMMUNE DE CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES 06470



Editorial

L'actualité ne manque pas de nous rappeler notre fragilité face aux risques naturels.

Nous constatons que les phénomènes naturels sont amplifiés et que nous devons changer nos comportements afin d'y faire face.

La Commune de Châteauneuf bénéficie d'un environnement exceptionnel mais n'est pas à l'abri de risques majeurs.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a pour but de vous informer et de sensibiliser sur les risques recensés à Châteauneuf et sur les consignes de sécurité à respecter en cas de nécessité.

Je vous remercie de prendre connaissance de ce document avec attention

Jocelyne BARUFFA
Maire de Châteauneuf d'Entraunes

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

A Châteauneuf d'Entraunes, Quels sont les risques majeurs ?

4 risques NATURELS :

Les phénomènes météorologiques
Mouvements de terrains,
Séisme, zone de sismicité 4,
Feu de forêts

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats, ...) ou aux mouvements sociaux (émeutes, ...) non traités dans ce dossier.

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où l'alerte est déclenchée, chaque citoyen doit respecter les consignes générales et adapter son comportement en conséquence. Il est nécessaire en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT

- S'informer en Mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte
- Participer aux exercices et en tirer les conséquences et enseignements
- Prévoir les équipements minimums (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.

PENDANT

- Suivre les consignes d'évacuation ou de confinement en fonction de la nature du risque
- S'informer en écoutant la radio : les premières consignes seront données par Radio France et les radios de proximité,
- Informer le groupe dont vous êtes responsable,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils y seront en sécurité.

APRÈS

- Informer les autorités de tout danger observé,
- Apporter une aide d'urgence aux voisins, penser aux personnes âgées ou handicapées
- Se mettre à la disposition des secours
- Evaluer les dégâts, les points dangereux pour s'en éloigner.

L'ALERTE

En cas de besoin, vous serez informé d'une situation de crise :

- Par un représentant de l'autorité publique qui viendra taper à votre porte,
- Par la radio locale,
- Par téléphone.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE OU PHÉNOMÈNE CLIMATIQUE

Les phénomènes météorologiques

Les risques climatiques concernent les pluies diluviennes et orages, tempêtes, neige, verglas, canicule et grand froid. La carte de vigilance est actualisée au moins deux fois par jour pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.



LES CONSIGNES

De manière générale :

- Limitez vos déplacements au strict indispensable
- Restez chez vous si possible
- Mettez-vous à l'écoute des stations de radio locales
- Tenez-vous informer des consignes
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau
- Prenez contact avec vos voisins
- Si vous devez partir, signalez votre départ à vos voisins ou proches

En période de canicule :

- Hydratez-vous en période de canicule
- Restez à l'ombre et au frais dans votre maison
- Fermez les volets pour préserver la fraîcheur
- Limitez les exercices physiques
- Si vous avez des voisins âgés, prenez régulièrement de leurs nouvelles

En période de chutes de neige :

- ! Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
- ! Ne montez pas sur le toit pour le dégager,
- ! Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol

En cas d'épisode pluvio-orageux

- ! Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des cours d'eau,
- ! Abritez vous dans un bâtiment si possible et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre,

En cas de tempête de vent

- ! Rangez tous les objets ou meubles susceptibles de s'envoler,

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Définition du risque

Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres en quelques secondes).

Le risque sur la Commune

Les mouvements de terrain observés sur la commune sont de quatre types :

- ✓ les éboulements en masse et les éboulements de blocs, phénomènes qui affectent des roches compétentes impliquant qu'une portion de roche parvenant à se détacher de la masse rocheuse et dont la cinématique est très rapide ;
- ✓ les glissements de terrain, qui provoquent le déplacement d'une masse de terrain avec rupture au sein de la matière. La rupture se fait, soit au sein d'un même matériau soit selon un contact structural ;
- ✓ les ravinements, phénomènes d'érosion régressive provoquant des entailles vives sur un versant plus ou moins abrupt.
- ✓ les retraits-gonflements des sols argileux : mouvements lents et continus, dus à la production, par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, de gonflements (période humide) et de tassements (périodes sèches). Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel



LES CONSIGNES

EN CAS D'EBOULEMENT, CHUTES DE PIERRE OU GLISSEMENT DE TERRAIN

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

APRÈS

- Evaluer les dégâts,
- Informer les autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,

PENDANT

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner,

APRÈS

- A l'extérieur, éloignez-vous de la zone dangereuse,
- Rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités
- Equipez-vous d'une radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériels de confinement,
- Renseignez-vous en Mairie sur les risques encourus, sur les consignes de sauvegarde, sur le risque d'alerte, sur les plans d'intervention en place.

LE RISQUE DE SEISME

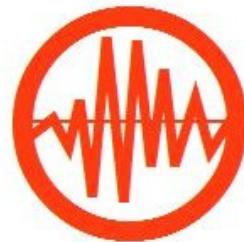
La Commune de Châteauneuf d'Entraunes est située en zone de sismicité 4 (moyen) conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 Octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

Selon la base de données nationale sur le sismicité historique SisFrance, 9 séismes ont été ressentis à Châteauneuf d'Entraunes depuis 1935 dont le plus important le 19 Juillet 1963.

Définition du risque

Un séisme provient d'un déplacement brutal de la roche accompagné d'une vibration. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface » ou de « rejet ».

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une faille sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques, le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.



LES CONSIGNES

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde, règles parasismiques,
- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixez les appareils et les meubles lourds.

PENDANT

- A l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres,
- A l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui risque de s'effondrer (ponts, corniches, toitures..),
- En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions ou de lignes électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses,
- Protégez-vous la tête avec les bras,
- N'allumez pas de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, leur sécurité est plus efficacement assurée dans leur établissement,
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités,
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation ...).

LE RISQUE DE FEUX DE FORET

Définition du risque

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle), très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence, accident ou malveillance,
- Un apport d'oxygène : le vent active la combustion,
- Un combustible (végétation),

L'incendie qui se déclare peut se propager rapidement sur une surface de forêt, de maquis ou de garrigue.

La Commune de Châteauneuf d'Entraunes a une superficie de 2 991 hectares dont près de 1 140 hectares de formation combustible peuvent être concernés par des feux de forêt.

L'arrêté préfectoral modifié n° 2002-243 du 19 Juin 2002 instaure une période rouge du 1^{er} Juillet au 30 Septembre pendant laquelle tout feu est interdit. En fonction des conditions climatiques, le Préfet peut éventuellement avancer ou prolonger cette période d'interdiction.



CONSIGNES

AVANT

- Débroussaillez la propriété et les voies d'accès (entretien des chemins),
- Vérifiez la qualité de fermeture des portes et volets,
- Ne pas verrouillez votre portail,
- Assurez-vous qu'il n'y ait pas de bouteilles de gaz ou de bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu,
- En période de risque, fermez vos volets lors de vos absences même de courte durée,
- S'équiper de lampes électriques avec des piles.

PENDANT

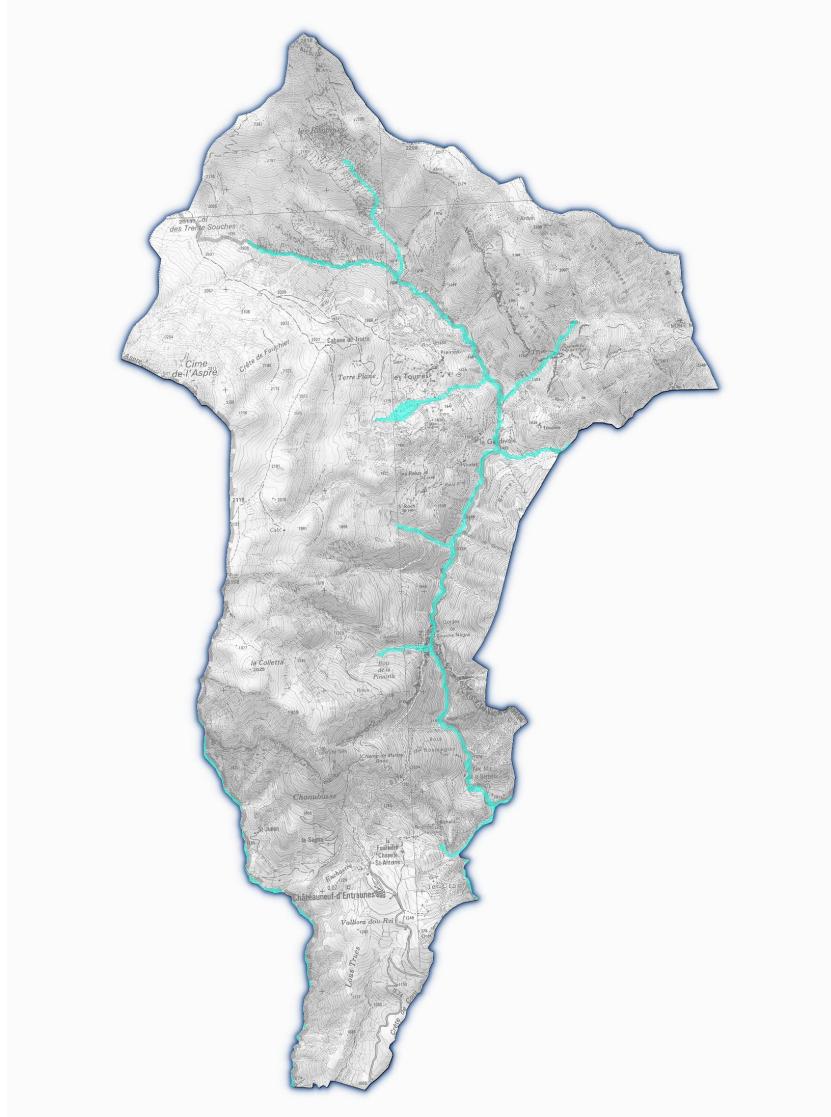
- Téléphonez aux pompiers : au 18 ou au 112 depuis un téléphone fixe ou un portable,
- Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur,
- Arrosez autour de la maison,
- Enfermez-vous dans un bâtiment et arrosez portes et fenêtres,
- Placez des serpillières et linges humides au bas des portes
- Ne vous approchez pas à pied ou en voiture d'un feu de forêt,
- Ne prenez pas la route.

APRÈS

- Eteignez les foyers résidu,
- Ne sortez pas sans vous protéger,
- Inspectez la maison soigneusement,
- Arrosez les parties encore incandescentes et la végétation alentour,
- Venez en aide aux voisins, si besoin.

CARTES DES ALEAS

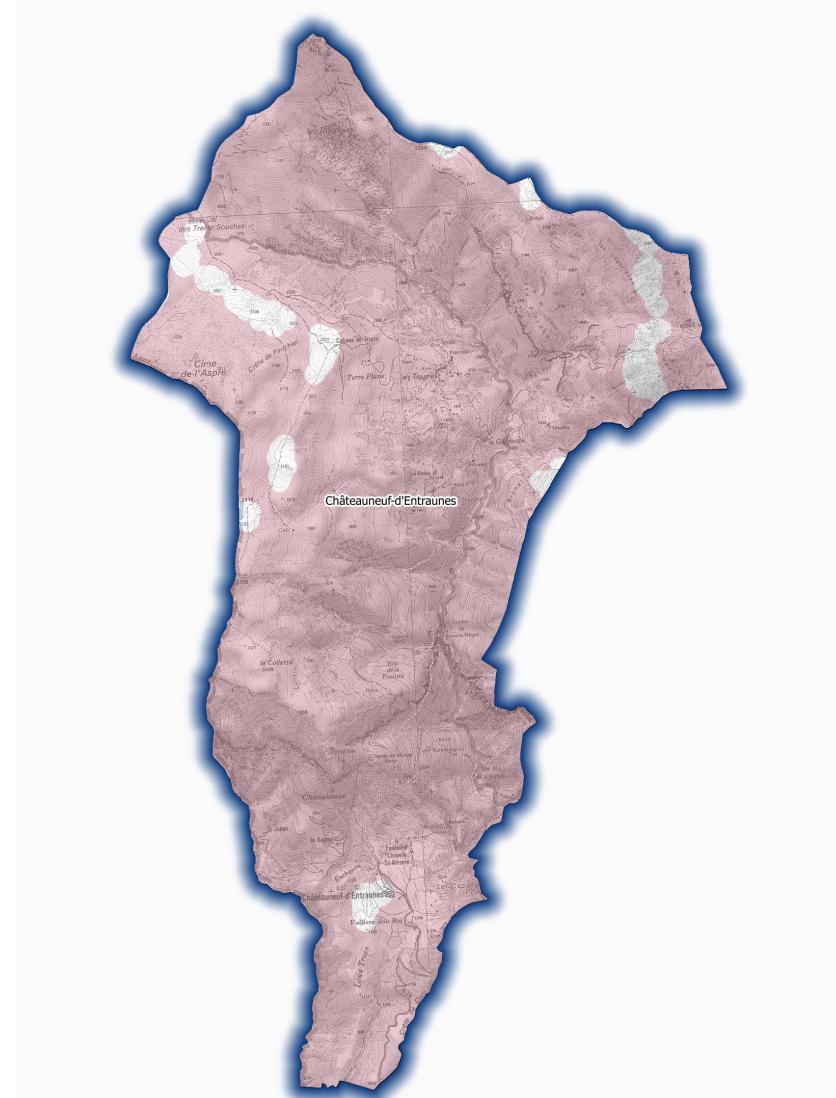
CARTE DES INONDATIONS POTENTIELLES



Enveloppe approchée des
inondations potentielles
Echelle 1:40 000

Sources : DDMN, Agence de l'eau Rhône
Méditerranée, IGN

CARTE MOUVEMENTS DE TERRAINS

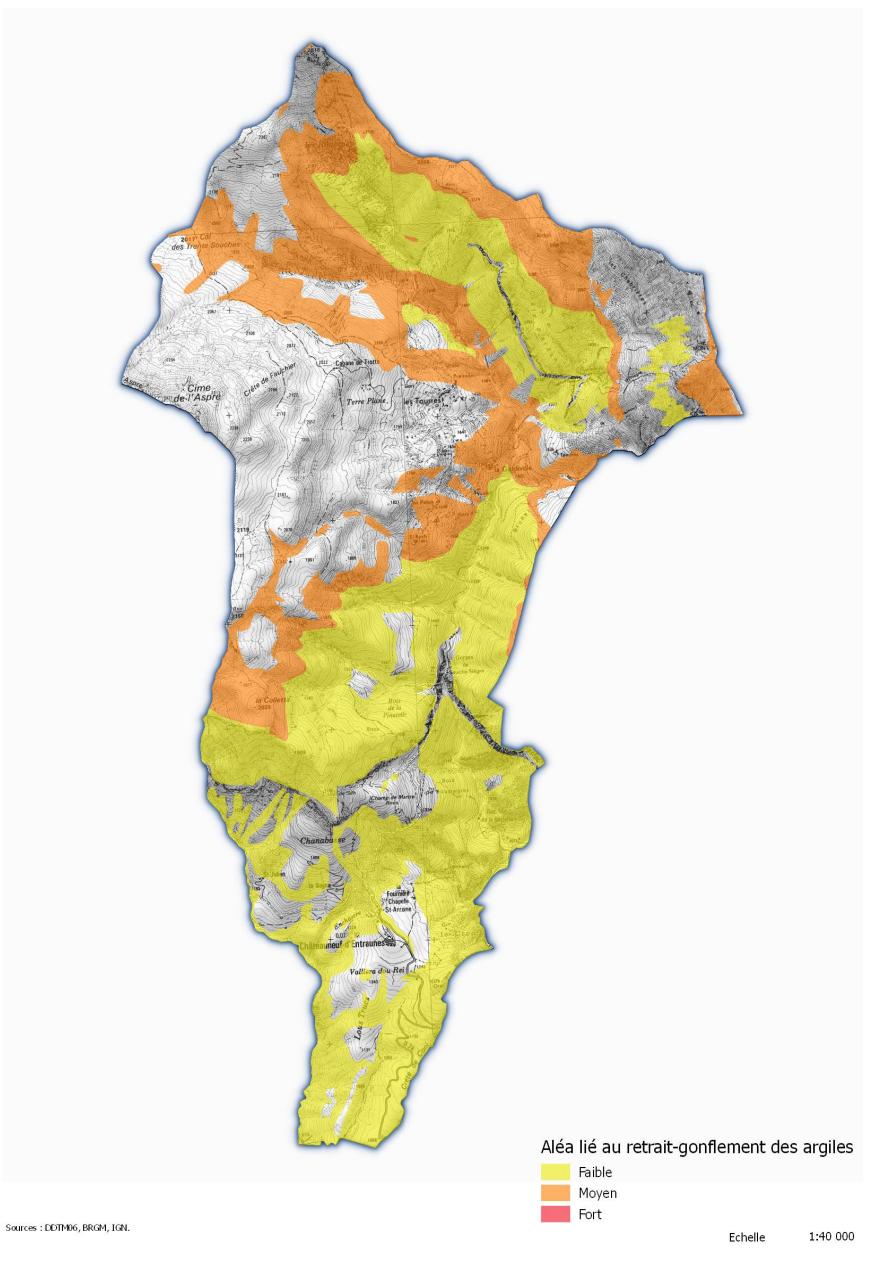


Périmètre réglementé par le PPR approuvé

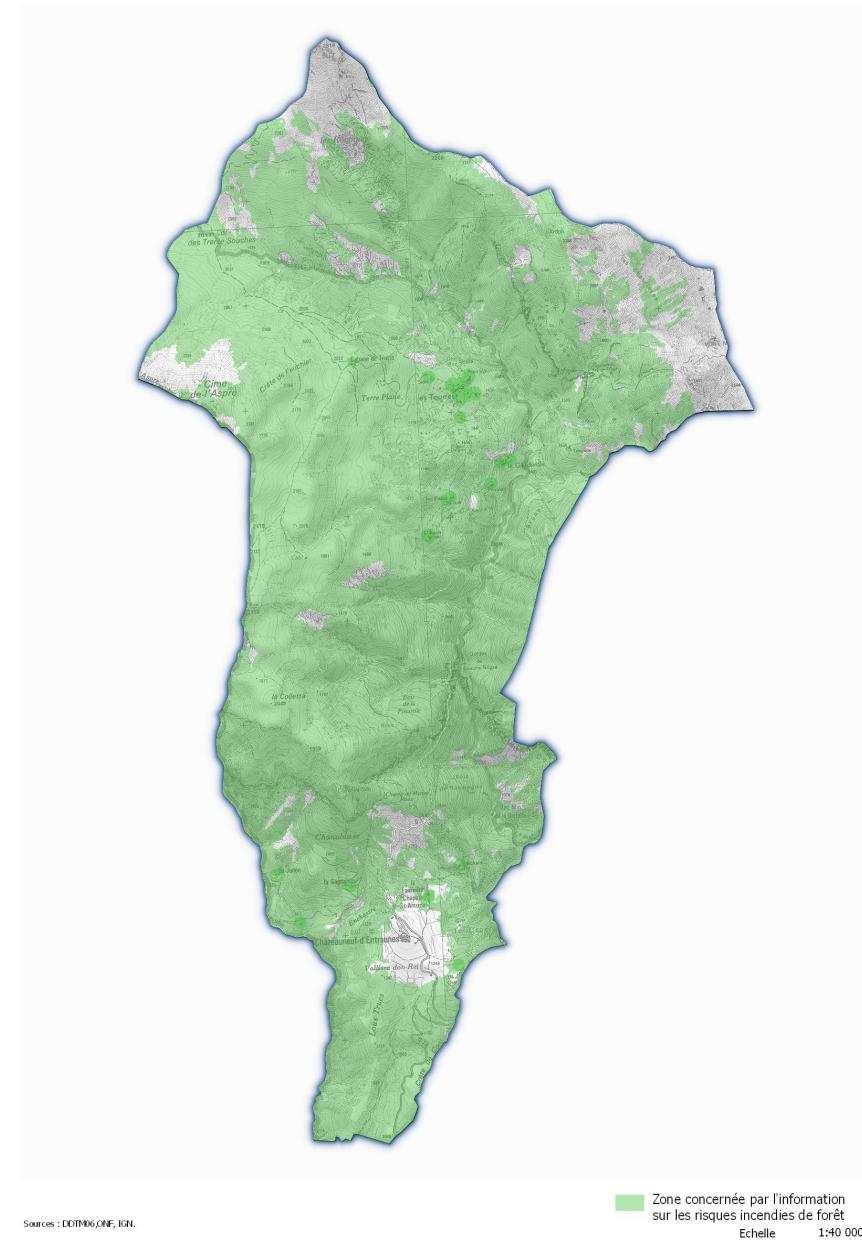
Sources : DDMN, CEREMA, IGN

Echelle 1:40 000

CARTE ALEA GONFLEMENT DES ARGILES



CARTE ZONES RISQUES FEUX DE FORET



EN CAS D'URGENCE

Samu	15
Gendarmerie	04.93.05.50.04
Médecin de Guillaumes	04.93.05.51.90
Médecin de Valberg	04.93.02.51.31
Services Vétérinaires	04.92.96.55.92
Préfecture des Alpes-Maritimes	04.93.72.20.00